



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche</p> <p>Sous-direction de la Politique des Formations de l'Enseignement Général, Technologique et Professionnel</p> <p>Adresse : 1 ter avenue de Lowendal – 75007 PARIS</p> <p>Suivi par : Brigitte FEVRE Tél : 01 49 55 42 69 Fax : 01 49 55 56 17 Réf. Interne : Réf. Classement :</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGER/POFEGTP/N2003-2080</p> <p>Date : 21 OCTOBRE 2003</p>
---	--

Date de mise en application :

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Annule et remplace :

à

Date limite de réponse :

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'Etablissements

☐ Nombre d'annexes : 2

S/c du Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt/Service Régional de la Formation et du Développement

Objet : Participation de l'enseignement agricole au débat national sur l'avenir de l'Ecole.

Bases juridiques :

Résumé :

MOTS-CLES : DEBAT NATIONAL – ECOLE – ETABLISSEMENTS

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <p>Administration centrale Directions régionales de l'agriculture et de la forêt Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM Inspection générale de l'agriculture Hauts-Commissariats de la République des TOM Conseil général du GREF Inspection de l'enseignement agricole Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole Unions nationales fédératives d'établissements privés</p>	<p>Pour information :</p> <p>Organisations syndicales de l'enseignement agricole public Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement public</p>

Composante du système national d'éducation et de formation, les établissements de l'enseignement agricole se mobiliseront pour participer au débat national sur l'avenir de l'Ecole.

Si trois modalités de débat sont actuellement retenues par la Commission nationale du débat, à savoir le débat organisé, le débat spontané à partir du site Internet [http : www.debatnational.education.fr](http://www.debatnational.education.fr) ainsi que d'autres modalités complémentaires de type enquêtes et auditions, cette note concerne essentiellement les modalités d'organisation du débat dans les établissements de formation de l'enseignement agricole publics et privés sous contrat avec l'Etat, mais aussi dans les écoles de formation des maîtres.

Les grands principes de l'organisation

Ce débat concerne l'ensemble des citoyens intéressés par l'Ecole et doit encourager la réflexion de chacun. Aussi, ce débat sera-t-il largement décentralisé et se déroulera à la fois à l'extérieur du système éducatif (au niveau local) et à l'intérieur (dans les établissements scolaires).

On entendra par Ecole, la scolarisation des jeunes dès leur plus jeune âge jusqu'au baccalauréat y compris les questions posées par l'entrée dans l'enseignement supérieur, dans les formations initiales scolaires mais aussi par apprentissage. Toutefois, le débat devra également prendre en compte la formation tout au long de la vie.

Le débat sera organisé à partir d'un **diagnostic de l'Ecole** rédigé par le Haut Comité de l'Evaluation de l'Ecole, présidé par Christian FORESTIER, suivi d'une série d'interrogations, de problématiques rédigées par la **Commission nationale du débat**, présidée par Claude THELOT ; constat et questionnements donneront lieu à la publication de " quatre pages" largement diffusés ; des documents plus détaillés seront accessibles sur le site du débat national pour davantage d'informations.

A partir du diagnostic sur l'état de l'Ecole et de la vingtaine de thématiques posées, le débat sera ouvert et prendra trois formes distinctes :

- le **débat organisé** dans l'Ecole et hors de l'Ecole
- le **débat spontané** permettant à chacun de donner son avis sur les problématiques énoncées sur le site télématique du débat national ([http : www.debatnational.education.fr](http://www.debatnational.education.fr)). Les réponses collectives seront évidemment possibles
- les **autres modalités** prendront la forme d'enquêtes, d'études, d'auditions de représentants des personnels de l'éducation par exemple, etc.)

L'ensemble des contributions individuelles ou collectives sera transmis par voie télématique à la Commission nationale du débat qui élaborera un **document de synthèse des synthèses** "voici ce que la France pense".

A partir de ce rapport, la Commission poursuivra auditions et expertises afin de remettre son rapport définitif à l'automne, rapport dont les propositions serviront de base à l'élaboration de la nouvelle loi d'orientation sur l'Ecole.

La participation des établissements de formation au débat organisé

- **L'organisation du débat :**

L'organisation du débat sera à l'initiative des chefs d'établissement. Les initiatives visant un débat organisé entre plusieurs établissements sont possibles.

Le débat portant également sur les métiers de l'éducation et de la formation, l'ENFA et l'ENESAD, comme les établissements publics nationaux participeront au débat.

Le débat sera organisé en deux temps :

- la 1^{ère} étape sera consacrée à la discussion sur le diagnostic,
- la 2^{ème} étape sera consacrée au débat sur certaines des thématiques prospectives sélectionnées parmi la vingtaine proposées (cinq au maximum), ces thématiques ayant été choisies avant le débat par l'animateur (cf. ci-dessus) et rendues publiques.

Le débat sera organisé de préférence, hors du temps scolaire de façon à favoriser une large participation des jeunes en formation, de la communauté éducative, en particulier des parents d'élèves, et des partenaires de l'établissement (le mercredi après-midi ; le vendredi après-midi, voire le samedi matin).

Les DRAF-SRFD pourront, si nécessaire, organiser la concertation entre les établissements de formation de l'enseignement agricole, voire en concertation avec les inspecteurs d'académie et les sous-préfets ; notamment parce que **le choix de concentrer les débats sur une même semaine au niveau de chaque département a été retenu.**

- **L'animation du débat**

L'animation sera confiée à une personnalité extérieure à l'établissement ; le choix de la personne conditionnera la qualité du débat ; les membres des conseils d'administration, les partenaires divers de l'établissement, voire d'autres personnalités devront être mobilisés.

L'animateur devra évidemment bénéficier de toute l'aide logistique nécessaire pour organiser le débat. Il pourra s'entourer d'une équipe d'animation et désignera le rapporteur chargé de rédiger la synthèse des débats (une page par question).

Un guide de l'organisateur et de l'animateur du débat sera diffusé et publié à l'initiative de la Commission nationale du débat. Il sera disponible début novembre.

- **La transmission des synthèses locales**

Le rapporteur du débat au niveau local transmettra par voie télématique (site www.educagri.fr) la ou les fiches de synthèse, à la commission nationale du débat. Un lien entre le site www.educagri.fr et celui du débat national www.debatnational.education.fr permettra d'une part, l'intégration des réflexions menées par l'enseignement agricole et d'autre part, l'identification des réponses de l'enseignement agricole.

La synthèse de chaque débat n'excédera pas huit pages et contiendra les trois priorités pour l'Ecole que le débat aura dégagées.

La contribution de l'enseignement agricole au débat national

A partir des synthèses locales mais aussi des contributions relevant du débat spontané, transmises par l'intermédiaire du site www.educagri.fr, la Commission nationale du débat proposera, en collaboration avec la DGER, une **synthèse propre à l'enseignement agricole.**

Cette synthèse viendra éclairer la réflexion engagée par la DGER dans le cadre des douze dossiers « Réflexion-Action de la DGER ».

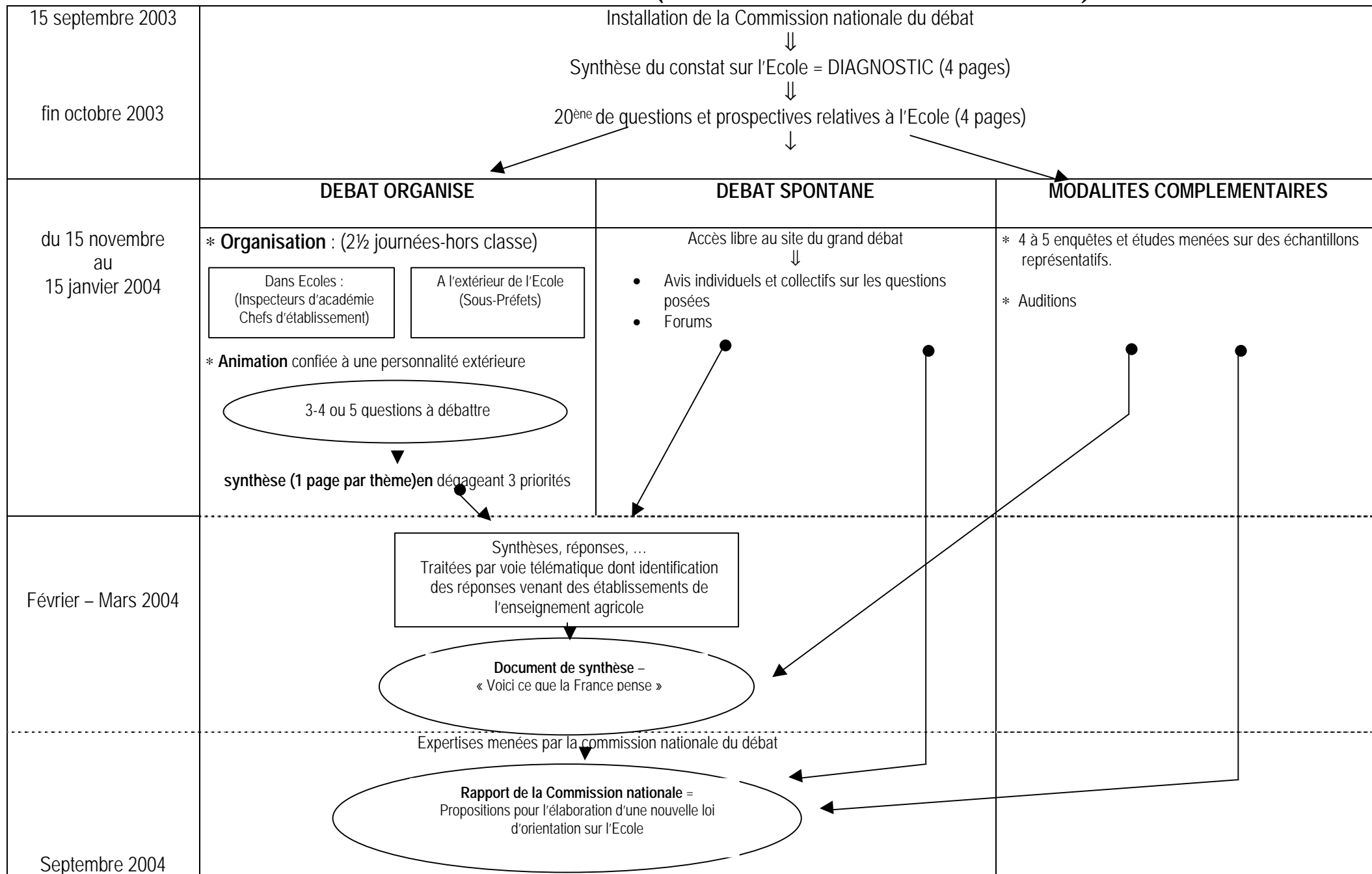
Calendrier

- **Première quinzaine de novembre** : accès des établissements aux éléments du diagnostic sur l'Ecole et aux questions mises au débat ;
- **Du 17 novembre au 17 janvier 2004** : organisation du débat en deux temps, dans les établissements de formation ;
- **Février-Mars 2004** : synthèse nationale réalisée par la Commission nationale du débat
- **Automne 2004** : rapport définitif de la Commission nationale du débat

Brigitte FEVRE

Chargée de la Sous Direction de la Politique des
Formations de l'Enseignement Général,
Technologique et Professionnel

MODALITES D'ORGANISATION DU DEBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ECOLE (www.debatnational.education.fr)



MODALITES D'ORGANISATION DU DEBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ECOLE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

	PARTICIPATION AU DEBAT ORGANISÉ	AUTRES MODALITÉS DE PARTICIPATION
du 15 novembre au 15 janvier 2004	<p>Dans les établissements de formation publics et privés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation : <ul style="list-style-type: none"> - par les chefs d'établissement avec ou sans appui des SRFD. - 2½ journées (mercredi après-midi, samedi matin ou vendredi après-midi). • Animation confiée à une personnalité extérieure (président ou membre du Conseil d'administration, autre personnalité locale ou régionale) - Identification de 3 à 5 questions à mettre au débat et constat lors de la 1^{ère} réunion - Propositions prospectives et priorités (3 par question débattre) lors de la seconde réunion. <p style="text-align: center;">↓</p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; text-align: center; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Synthèse transmise par voie télématique (Educagri.fr et/ou debatnational.education.fr) </div> <p style="text-align: center;">↓</p>	<p>Hors Ecole</p> <p>sous-préfet (aide possible des établissements à ce débat externe)</p> <p style="margin-top: 20px;">Idem</p>
Février 2004	<p style="text-align: center;">Identification des réponses de l'Enseignement agricole</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; text-align: center; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Synthèse réalisée par la Commission nationale en concertation avec la DGER </div> <p style="text-align: center;">↓</p>	<p style="text-align: center;">Auditions par la commission nationale du débat</p> <p style="text-align: center;">●</p> <p style="text-align: center;">↓</p>
Mars 2004	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; text-align: center; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Eclairage complémentaire des dossiers Réflexion-Action de la DGER </div>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; text-align: center; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Synthèse nationale du débat </div>